



Des demandes syndicales audacieuses et rassembleuses

# **SPÉCIAL NÉGO**

# État de la négociation et contenu des demandes syndicales

ors de notre première rencontre Lavec la partie patronale, le 17 juin, nous avons déposé un cahier avec cinq axes de négociation, établis à partir de ce qui avait été voté en assemblées générales à la suite des travaux du CPCC. Ces axes portaient sur : la reconnaissance institutionnelle, la consolidation du bassin, l'attribution des charges, la rémunération et les avantages sociaux, et les nouveaux articles.

# Quelques données en bref

Nous assumons 56 % des charges d'enseignement.

Une personne chargée de cours enseigne en moyenne 2,8 charges par an.

Le salaire annuel moyen d'une chargée ou d'un chargé de cours est de 24 360 \$.

Environ 10 % du budget annuel de l'UQAM nous est consacré.

Ces valeurs moyennes masquent des disparités importantes.

> Au mois de septembre, nous avons fixé une série de sept rencontres avec la partie patronale répartie au fil du trimestre d'automne. Lors de la première rencontre automnale, le 19 octobre, nous avons déposé notre cahier de demandes, une reprise point par point de chacune des clauses de notre convention collective échue. Le cahier inclut trois types de clauses : des clauses qui demeurent telles quelles, des clauses à modifier et des nouvelles clauses. Par souci d'efficacité, nous avons convenu avec la partie patronale d'un découpage de

nos cinq axes en neuf blocs, soit : l'implication institutionnelle, le budget et rémunération, les EQE, le pointage, le statut d'emploi, l'affichage et l'attribution, les charges de cours, la probation et l'évaluation, le varia. Vous les retrouverez ci-après dans l'ordre où ils seront négociés.

Nous demandons des modifications et des créations de nouveaux articles qui touchent 69 articles de notre convention collective. Certaines sont mineures, d'autres imposantes. Il serait difficilement envisageable de les détailler ici dans leur entièreté. Nous avons donc choisi de présenter quelques demandes dont les effets seront les plus significatifs.

## Bloc 1. Implication institutionnelle

- Nous demandons une reconnaissance des personnes chargées de cours (PCC) de la part de l'Université, une reconnaissance qui se traduirait par la mention systématique des PCC dans les documents universitaires officiels relatifs à l'enseignement.
- Nous demandons une pleine participation des PCC dans les assemblées départementales et dans les comités de programme (avec droit de vote), puisque s'y prennent là des décisions qui affectent directement leurs conditions de travail.
- Nous demandons enfin que l'UQAM reconnaisse le travail de recherche et de création des PCC et qu'elle leur permette l'accès à des fonds de recherche.

#### **Bloc 2. Pointage**

- Nous demandons de réduire de 4 trimestres la période de référence pour le maintien des PCC sur la liste de pointage de priorité. Ainsi les PCC deviendraient moins précaires, et ce, plus rapidement.
- Nous demandons enfin que les PCC qui participent aux Comités de liaison locaux, et les PCC qui réalisent des projets d'intégration, puissent obtenir du pointage salaire.

#### Bloc 3. Probation et évaluation

- Nous demandons de réduire d'un tiers la période de probation. À l'heure actuelle, les PCC doivent avoir assumé six activités de 45 heures; nous demandons que la période d'essai soit dorénavant de quatre activités d'enseignement.
- Nous demandons de clarifier les critères d'évaluation des enseignements.
- Nous demandons d'établir des critères précis de validité des évaluations des enseignements.
- Nous demandons de supprimer la possibilité que le département puisse convoquer un comité d'évaluation après deux mauvaises évaluations. Ce comité ne devrait être opérant qu'à la troisième mauvaise évaluation.

#### Bloc 4. Varia

Nous demandons de bonifier les divers congés existants, et de prévoir des congés qui répondent à de nouvelles situations.

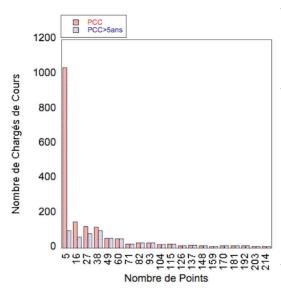
- Nous demandons que l'UQAM s'engage à agir de concert avec le SCCUQ afin de développer une politique encadrant les environnements numériques d'apprentissage.

#### Bloc 5. Statut d'emploi

- Nous demandons de mettre en place un système de gradation des sanctions liées aux déclarations frauduleuses du statut d'emploi. Le congédiement, la sanction prévue à la convention actuelle, peut porter préjudice au Syndicat et à ses membres.
- Nous demandons que les PCC qui auraient obtenu une charge de cours, mais qui ont été lésées par de fausses déclarations sur le statut d'emploi, soient dédommagées en obtenant le pointage lié au cours et, le cas échéant, le point-trimestre.
- Nous demandons de limiter à 2 cours/trimestre les PCC en double emploi.

## Bloc 6. Affichage et attribution

- Nous demandons la mise en place d'un processus d'affichage annuel (par trimestre) et de limiter le recours à l'affichage



On observe également que notre situation professionnelle conduit seulement une minorité d'entre nous à persévérer plus de 5 ans.

- complémentaire à des situations exceptionnelles.
- Nous demandons de restreindre le recours à la clause réserve. À l'heure actuelle, l'Université n'est tenue qu'à limiter à 8 % par année les cours soustraits à l'affichage pour l'ensemble de l'Université; nous demandons de limiter à 8 % par département, par trimestre, et de limiter à 4 % par année pour l'entièreté de l'Université. Par ailleurs nous demandons à ce que la clause réserve ne puisse être utilisée au trimestre d'été.
- Nous demandons la mise en place d'un mécanisme de stabilisation d'emploi selon lequel les PCC en simple emploi, à l'emploi de l'UQAM depuis au moins 5 ans, qui ont réussi leur période de probation, et qui justifient 25 points dans les 5 dernières années, se voient proposer annuellement un minimum de 3 charges de cours.
- Nous demandons enfin d'augmenter le nombre maximal de charges, de 8 à 10 par année, de 3 à 4 par trimestre.

#### Bloc 7. EQE

- Nous demandons la création d'un comité de travail sur des EQE par domaine.
- Nous demandons la création d'un comité départemental de détermination, de modification et d'attribution des EQE, un comité auquel siégeraient des PCC et des personnes professeures, égales en nombre et en droits.
- Nous demandons de revoir la composition du comité de révision de demandes d'EQE, où on remplacerait la

# **MOT DE LA PRÉSIDENCE** Une longue lutte

En conformité avec les mandats donnés par l'assemblée générale, le Comité de négociation a préparé un projet rassembleur qui tient compte de la diversité et des besoins de toutes les personnes chargées de cours.

La lutte pour la reconnaissance de leur contribution à la vie académique se poursuit notamment en matière de recherche et de création. Il réitère la nécessité de les intégrer à la vie institutionnelle par une représentation avec droit de vote au comité de programme et à l'assemblée départementale. La bonification de l'enveloppe dédiée aux projets d'intégration permettra à un plus grand nombre de personnes chargées de cours d'exécuter des tâches vitales pour la vie pédagogique d'un programme.

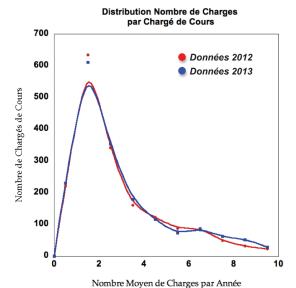
Fidèle aux préoccupations des membres exprimées lors des assemblées générales, le Comité désire baliser l'utilisation de la réserve, revendiquer l'affichage annuel et stabiliser l'emploi du plus grand nombre de personnes chargées de cours. De plus, la transformation du processus de détermination, de modification et d'attribution des EQE permettrait aux personnes chargées de cours de ne plus être jetables après notamment une réforme de programme.

Le Comité de négociation revendique une plus grande équité salariale avec les autres chargées et chargés de cours du réseau UQ. Il n'est pas normal qu'une personne chargée de l'UQAM soit moins bien payée que les autres collègues de l'UQ.

Le Comité de négociation a déposé un cahier de demandes qui tient compte des intérêts et des aspirations exprimés en instances. Il est maintenant temps de se mobiliser et d'appuyer le Comité de négociation afin d'obtenir de meilleures conditions de travail et une reconnaissance globale de notre contribution à l'UQAM. Et ce, dans le respect de nos diversités afin que la solidarité soit la base de notre mobilisation.

Marie Blais **Présidente** 

personne représentante du vicerectorat à la vie académique par une personne externe choisit par les PCC et les personnes professeures.



## Bloc 8. Charge de cours

- Nous demandons à ce que l'UQAM obtienne l'accord du SCCUQ avant de procéder à toute modification de la moyenne cible; à l'heure actuelle, la moyenne cible est conventionnée avec le SPUQ et le SCCUQ n'est que consulté.
- Nous demandons de conventionner l'écart-type et instaurer une prime salariale pour les grands groupes. À l'heure actuelle, les PCC qui enseignent à des groupes-cours comptant 120 étudiants ou plus peuvent recevoir une bonification salariale. Nous demandons à ce que les PCC

enseignant à des groupes qui dépassent le double de la moyenne cible soient rémunérées l'équivalent de deux fois leur traitement.

### Bloc 9. Budget et rémunération

- Nous demandons une augmentation salariale de 14 % sur 3 ans afin de rattraper les PCC des autres composantes de l'UQ.
- Nous demandons de bonifier le budget de perfectionnement de 38 charges d'ici 2017 et passer de 82 charges (actuel) à 120 charges par année. À l'heure actuelle, nous ne répondons pas à la demande.
- Nous demandons de bonifier également le budget d'intégration de 500 000 \$ d'ici 2017, et passer de 500 000 \$ (actuel) à 1 000 000 \$ par année. Encore ici, nous ne répondons pas à la demande.
- Nous demandons de modifier la disponibilité complémentaire (inchangée depuis 2006) et de passer de 45 \$/h (actuel) à 1/135° de l'échelon salarial de la PCC.
- Nous demandons de supprimer trois échelons salariaux, afin de permettre aux PCC de bénéficier plus rapidement d'une augmentation de salaire.
- Nous demandons enfin deux modifications aux conditions d'obtention de la prime de retraite : d'abord de réduire de 10 points (120 points au lieu du 130 actuel) la condition d'obten-

#### Les échelons

La probabilité qu'une personne chargée de cours nouvellement embauchée atteigne, au cours de sa carrière d'enseignant, l'échelon suivant est de :

- 25 % si elle est engagée à l'échelon 1 (Baccalauréat)
  - avec une moyenne de 1,5 charge enseignée par an;
- 25 % si elle est engagée à l'échelon 3 (Maitrise)
  - avec une moyenne de 1,7 charge enseignée par an;
- 10 % si elle est engagée à l'échelon 6 (Doctorat)
  - avec une moyenne de 2 charges enseignées par an.

tion de la prime; ensuite la mise en place d'un système de départ à la retraite anticipée.

Voilà pour ce qui est de l'essentiel de notre cahier de demandes. Évidemment, il y a d'autres points, mais tel que nous l'avons mentionné plus haut il serait difficile de tout détailler ici. Nous vous invitons à venir en grand nombre aux assemblées générales pour en apprendre davantage sur les enjeux de la négociation et pour vous exprimer sur ce que devrait être notre prochaine convention collective.

Gaëlle Breton-Le Goff, vice-présidente à la convention collective Yves Deslauriers, représentant FNEEQ Jonathan Hope Jean-Baptiste Plouhinec Comité de négociation

RÉDACTEUR EN CHEF ET DIRECTION ARTISTIQUE RICHARD BOUSQUET VICE-PRÉSIDENT À L'INFORMATION

MONTAGE ET RÉVISION D'ÉPREUVES VIOLAINE GASSE

IMPRESSION REPRO-UQAM

#### **PAGE COUVERTURE**

Le SCCUQ a lancé la vidéo *Des précaires chargés* de passion le 23 septembre à l'agora du pavillon Judith-Jasmin. Elle est disponible sur le site du Syndicat.

ADRESSE CIVIQUE 1255, RUE ST-DENIS LOCAL A-R540 MONTRÉAL (QUÉBEC) H2X 3R9

ADRESSE POSTALE
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (OUÉBEC) H3C 3P8

TELEPHONE : 514 987-3495 TÉLÉCOPIEUR : 514 987-8475 WWW.SCCUQ.ORG ADRESSE ÉLECTRONIQUE: SCCUQ@UQAM.CA